



# Crimes et délits constatés par la

# **Police et Gendarmerie nationales**

dans le département

**YVELINES** 

entre 2008 et 2013





# Tableau AB.78.PN.a. Les faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la police nationale dans le département YVELINES entre 2008 et 2013.

				Police n	ationale		
Index	Faits constatés par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Atteintes aux biens	50 582	51 478	48 083	48 315	45 557	46 061
	Vols sans violence	33 884	33 911	32 457	33 641	32 720	33 583
	Vols liés aux véhicules à moteurs	14 149	14 008	12 750	12 118	10 650	10 382
35	Vols d'automobiles	2 825	2 877	2 738	2 787	2 415	2 457
37	Vols à la roulotte	5 634	5 678	5 003	4 573	3 911	3 807
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	4 342	3 984	3 674	3 374	3 218	3 144
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	1 340	1 463	1 333	1 381	1 102	974
34	Vols de véhicules de transport avec fret	8	6	2	3	4	0
	Cambriolages	4 797	4 812	4 744	5 598	6 060	6 812
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	3 005	3 069	3 339	4 233	4 645	5 321
28	Cambriolages de résidences secondaires	29	21	23	34	47	61
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	965	886	723	588	624	695
30	Cambriolages d'autres lieux	798	836	659	743	744	735
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à	11 052	10 791	10 910	11 743	11 638	12 070
	moteur)	11 032	10 /91	10 910	11 743	11 038	12 070
32	Vols à la tire	1 218	1 242	1 026	1 052	1 278	1 386
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	3 194	3 123	3 183	3 471	3 287	3 059
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux	6 640	6 426	6 701	7 220	7 073	7 625
73	publics	0 0 10	0 420		7 220		
	Autres vols sans violence	3 886	4 300	4 053	4 182	4 372	4 319
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	129	176	140	143	188	166
33	Vols à l'étalage	2 342	2 736	2 771	2 648	2 924	2 921
39	Vols simples sur chantier	185	163	155	227	140	114
40	Vols simples sur exploitations agricoles	2	2	1	1	0	1
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	1 228	1 223	986	1 163	1 120	1 117
	Vols avec violences	3 082	3 241	3 181	3 263	2 986	3 161
	Vols à main armée	96	118	89	83	59	55
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	5	11	6	4	4	0
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou						
		59	70	52	47	38	31
4	commerciaux		_				
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	3	0	1	0	2	0
18	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	3	0 7	1 4	0 9	2 4	0
	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée	3 3 26	0 7 30	1 4 26	0 9 23	2 4 11	0 6 18
18	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée  Vols avec armes blanches	3	0 7	1 4	0 9	2 4	0
18	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée  Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers,	3 3 26	0 7 30	1 4 26	0 9 23	2 4 11	0 6 18
18 19 20	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée  Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	3 3 26 <b>263</b> 30	0 7 30 <b>244</b> 29	1 4 26 <b>232</b> 29	0 9 23 <b>215</b> 30	2 4 11 <b>212</b> 32	0 6 18 <b>149</b> 17
18 19 20 21	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée  Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	3 3 26 <b>263</b> 30 7	0 7 30 <b>244</b> 29 8	1 4 26 <b>232</b> 29 8	0 9 23 <b>215</b> 30 7	2 4 11 <b>212</b> 32 9	0 6 18 <b>149</b> 17
18 19 20	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée  Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile Autres vols avec armes blanches	3 3 26 <b>263</b> 30 7 226	0 7 30 <b>244</b> 29 8 207	1 4 26 <b>232</b> 29 8 195	0 9 23 <b>215</b> 30 7 178	2 4 11 <b>212</b> 32 9 171	0 6 18 <b>149</b> 17 12 120
18 19 20 21	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée  Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile Autres vols avec armes blanches  Vols violents sans arme	3 3 26 <b>263</b> 30 7	0 7 30 <b>244</b> 29 8	1 4 26 <b>232</b> 29 8	0 9 23 <b>215</b> 30 7	2 4 11 <b>212</b> 32 9	0 6 18 <b>149</b> 17
18 19 20 21	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée  Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile Autres vols avec armes blanches  Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers,	3 3 26 <b>263</b> 30 7 226	0 7 30 <b>244</b> 29 8 207	1 4 26 <b>232</b> 29 8 195	0 9 23 <b>215</b> 30 7 178	2 4 11 <b>212</b> 32 9 171	0 6 18 <b>149</b> 17 12 120
18 19 20 21 22 23	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée  Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile Autres vols avec armes blanches  Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	3 3 26 <b>263</b> 30 7 226 <b>2 723</b> 16	0 7 30 <b>244</b> 29 8 207 <b>2 879</b> 12	1 4 26 <b>232</b> 29 8 195 <b>2 860</b> 17	0 9 23 <b>215</b> 30 7 178 <b>2 965</b> 18	2 4 11 <b>212</b> 32 9 171 <b>2715</b> 21	0 6 18 149 17 12 120 2 957
18 19 20 21 22 23 24	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée  Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile Autres vols avec armes blanches  Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	3 3 26 263 30 7 226 2723	0 7 30 <b>244</b> 29 8 207 <b>2879</b>	1 4 26 232 29 8 195 2860	0 9 23 <b>215</b> 30 7 178 <b>2 965</b> 18 10	2 4 11 212 32 9 171 2715 21	0 6 18 149 17 12 120 2 957 25 17
18 19 20 21 22 23	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée  Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile Autres vols avec armes blanches  Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre	3 3 26 <b>263</b> 30 7 226 <b>2 723</b> 16	0 7 30 <b>244</b> 29 8 207 <b>2 879</b> 12	1 4 26 <b>232</b> 29 8 195 <b>2 860</b> 17	0 9 23 <b>215</b> 30 7 178 <b>2 965</b> 18	2 4 11 <b>212</b> 32 9 171 <b>2715</b> 21	0 6 18 149 17 12 120 2 957
18 19 20 21 22 23 24 25	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée  Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile Autres vols avec armes blanches  Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	3 3 26 263 30 7 226 2723 16 14 1 145	0 7 30 <b>244</b> 29 8 207 <b>2 879</b> 12 15 1 256	1 4 26 232 29 8 195 2 860 17 16 1 163	0 9 23 <b>215</b> 30 7 178 <b>2 965</b> 18 10 1 291	2 4 11 212 32 9 171 2715 21 14 1 222	0 6 18 149 17 12 120 2 957 25 17
18 19 20 21 22 23 24	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée  Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile Autres vols avec armes blanches  Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public Vols violents sans arme contre d'autres victimes	3 3 26 263 30 7 226 2723 16 14 1 145 1 548	0 7 30 <b>244</b> 29 8 207 <b>2 879</b> 12 15 1 256 1 596	1 4 26 232 29 8 195 2860 17 16 1 163 1 664	0 9 23 <b>215</b> 30 7 178 <b>2 965</b> 18 10 1 291 1 646	2 4 11 212 32 9 171 2715 21 14 1 222 1 458	0 6 18 149 17 12 120 2 957 25 17 1 484 1 431
18 19 20 21 22 23 24 25 26	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée  Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile Autres vols avec armes blanches  Vols violents sans arme Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public Vols violents sans arme contre d'autres victimes  Destructions, dégradations	3 3 26 263 30 7 226 2723 16 14 1 145 1 548 13 616	0 7 30 <b>244</b> 29 8 207 <b>2 879</b> 12 15 1 256 1 596 <b>14 326</b>	1 4 26 232 29 8 195 2 860 17 16 1 163 1 664 12 445	0 9 23 <b>215</b> 30 7 178 <b>2 965</b> 18 10 1 291 1 646 <b>11 411</b>	2 4 11 212 32 9 171 2715 21 14 1 222 1 458 9 851	0 6 18 149 17 12 120 2 957 25 17 1 484 1 431 9 317
18 19 20 21 22 23 24 25 26	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée  Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile Autres vols avec armes blanches  Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public Vols violents sans arme contre d'autres victimes  Destructions, dégradations Incendies volontaires de biens publics	3 3 26 263 30 7 226 2723 16 14 1 145 1 548 13 616 96	0 7 30 244 29 8 207 2 879 12 15 1 256 1 596 14 326 77	1 4 26 232 29 8 195 2 860 17 16 1 163 1 664 12 445 83	0 9 23 <b>215</b> 30 7 178 <b>2 965</b> 18 10 1 291 1 646 <b>11 411</b> 63	2 4 11 212 32 9 171 2715 21 14 1 222 1 458 9 851 43	0 6 18 149 17 12 120 2 957 25 17 1 484 1 431 9 317 58
18 19 20 21 22 23 24 25 26	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée  Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile Autres vols avec armes blanches  Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public Vols violents sans arme contre d'autres victimes  Destructions, dégradations  Incendies volontaires de biens publics Incendies volontaires de biens privés	3 3 26 263 30 7 226 2723 16 14 1 145 1 548 13 616 96 981	0 7 30 <b>244</b> 29 8 207 <b>2 879</b> 12 15 1 256 1 596 <b>14 326</b>	1 4 26 232 29 8 195 2 860 17 16 1 163 1 664 12 445 83 1 074	0 9 23 <b>215</b> 30 7 178 <b>2 965</b> 18 10 1 291 1 646 <b>11 411</b> 63 915	2 4 11 212 32 9 171 2715 21 14 1 222 1 458 9 851 43 763	0 6 18 149 17 12 120 2 957 25 17 1 484 1 431 9 317 58 696
18 19 20 21 22 23 24 25 26 62 63 64	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée  Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile Autres vols avec armes blanches  Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public Vols violents sans arme contre d'autres victimes  Destructions, dégradations  Incendies volontaires de biens publics Incendies volontaires de biens privés Attentats à l'explosif contre des biens publics	3 3 26 263 30 7 226 2723 16 14 1 145 1 548 13 616 96 981 2	0 7 30 244 29 8 207 2 879 12 15 1 256 1 596 14 326 77	1 4 26 232 29 8 195 2 860 17 16 1 163 1 664 12 445 83	0 9 23 <b>215</b> 30 7 178 <b>2 965</b> 18 10 1 291 1 646 <b>11 411</b> 63	2 4 11 212 32 9 171 2715 21 14 1 222 1 458 9 851 43	0 6 18 149 17 12 120 2 957 25 17 1 484 1 431 9 317 58 696
18 19 20 21 22 23 24 25 26 62 63 64 65	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée  Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile Autres vols avec armes blanches  Vols violents sans arme Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public Vols violents sans arme contre d'autres victimes  Destructions, dégradations  Incendies volontaires de biens publics Incendies volontaires de biens privés Attentats à l'explosif contre des biens privés Attentats à l'explosif contre des biens privés	3 3 26 263 30 7 226 2723 16 14 1 145 1 548 13 616 96 981 2 2	0 7 30 244 29 8 207 2879 12 15 1 256 1 596 14 326 77 1 054 1 0	1 4 26 232 29 8 195 2 860 17 16 1 163 1 664 12 445 83 1 074 0 0	0 9 23 <b>215</b> 30 7 178 <b>2 965</b> 18 10 1 291 1 646 <b>11 411</b> 63 915 0	2 4 11 212 32 9 171 2715 21 14 1 222 1 458 9851 43 763 1 0	0 6 18 149 17 12 120 2 957 25 17 1 484 1 431 9 317 58 696 0 1
18 19 20 21 22 23 24 25 26 62 63 64	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée  Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile Autres vols avec armes blanches  Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public Vols violents sans arme contre d'autres victimes  Destructions, dégradations  Incendies volontaires de biens publics Incendies volontaires de biens privés Attentats à l'explosif contre des biens publics	3 3 26 263 30 7 226 2723 16 14 1 145 1 548 13 616 96 981 2	0 7 30 244 29 8 207 2 879 12 15 1 256 1 596 14 326 77 1 054 1	1 4 26 232 29 8 195 2 860 17 16 1 163 1 664 12 445 83 1 074 0	0 9 23 <b>215</b> 30 7 178 <b>2 965</b> 18 10 1 291 1 646 <b>11 411</b> 63 915 0	2 4 11 212 32 9 171 2715 21 14 1 222 1 458 9 851 43 763 1	0 6 18 149 17 12 120 2 957 25 17 1 484 1 431 9 317 58 696 0





# Tableau AB.78.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la police nationale dans le département YVELINES entre 2008 et 2013.

				Police na	ationale		
Index	Faits constatés par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Atteintes aux biens	-	+ 1,8	- 6,6	+ 0,5	- <i>5,7</i>	+ 1,1
	Vols sans violence	-	+ 0,1	- 4,3	+ 3,6	- 2,7	+ 2,6
	Vols liés aux véhicules à moteurs	-	- 1,0	- 9,0	- 5,0	- 12,1	- 2,5
35	Vols d'automobiles	-	+ 1,8	- 4,8	+ 1,8	- 13,3	+ 1,7
37	Vols à la roulotte	-	+ 0,8	- 11,9	- 8,6	- 14,5	- 2,7
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	-	- 8,2	- 7,8	- 8,2	- 4,6	- 2,3
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	-	+ 9,2	- 8,9	+ 3,6	- 20,2	- 11,6
34	Vols de véhicules de transport avec fret	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Cambriolages		+ 0,3	- 1,4	+ 18,0	+ 8,3	+ 12,4
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	-	+ 2,1	+ 8,8	+ 26,8	+ 9,7	+ 14,6
28	Cambriolages de résidences secondaires	-	- 27,6	+ 9,5	+ 47,8	+ 38,2	+ 29,8
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	-	- 8,2	- 18,4	- 18,7	+ 6,1	+ 11,4
30	Cambriolages d'autres lieux	-	+ 4,8	- 21,2	+ 12,7	+ 0,1	- 1,2
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à	_	- 2,4	+ 1,1	+ 7,6	- 0,9	+ 3,7
	moteur)		,	1 1/1	,	•	
32	Vols à la tire	-	+ 2,0	- 17,4	+ 2,5	+ 21,5	+ 8,5
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	-	- 2,2	+ 1,9	+ 9,0	<i>- 5,3</i>	- 6,9
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux	-	- 3,2	+ 4,3	+ 7,7	- 2,0	+ 7,8
	publics		·		·		
	Autres vols sans violence	-	+ 10,7	- <b>5,7</b>	+ 3,2	+ 4,5	- 1,2
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	-	+ 36,4	- 20,5	+ 2,1	+ 31,5	- 11,7
33	Vols à l'étalage	-	+ 16,8	+ 1,3	- 4,4	+ 10,4	- 0,1
39	Vols simples sur chantier	-	- 11,9	- 4,9	+ 46,5	- 38,3	- 18,6
40	Vols simples sur exploitations agricoles	-	ns	ns	ns	ns	ns
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	-	- 0,4	- 19,4	+ 18,0	- 3,7	- 0,3
	Vols avec violences	-	+ 5,2	- 1,9	+ 2,6	- 8,5	+ 5,9
	Vols à main armée	-	+ 22,9	- 24,6	- <b>6</b> , <b>7</b>	- 28,9	- <b>6</b> ,8
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	-	ns	ns	ns	ns	ns
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou	_	+ 18,6	- 25,7	- 9,6	- 19,1	- 18,4
	commerciaux		,			•	•
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	-	ns	ns	ns	ns	ns
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
19	Autres vols à main armée	-	+ 15,4	- 13,3	- 11,5	ns	ns
	Vols avec armes blanches	•	- 7,2	- 4,9	- <i>7,3</i>	- 1,4	- 29,7
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers,	-	- 3,3	- 0,0	+ 3,4	+ 6,7	ns
21	commerciaux ou industriels  Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile		20	20		20	
21	Autres vols avec armes blanches  Autres vols avec armes blanches	-	ns 9.4	ns	ns	ns	ns 20.0
22		-	- 8,4	- 5,8	- 8,7	- 3,9	- 29,8
	Vols violents cans arme	-	+ 5,7	- 0,7	+ 3,7	- 8,4	+ 8,9
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	-	ns	ns	ns	+ 16,7	+ 19,0
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile		nc	nc	nc	nc	nc
24	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre	-	ns	ns	ns	ns	ns
25	lieu public	-	+ 9,7	- 7,4	+ 11,0	<i>- 5,3</i>	+ 21,4
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	_	+ 3,1	+ 4,3	- 1,1	- 11,4	- 1,9
	Destructions, dégradations	_	+ 5,2	- 13,1	- 8,3	- 13,7	- <b>5,4</b>
62	Incendies volontaires de biens publics	_	- 19,8	+ 7,8	- 24,1	- 31,7	+ 34,9
63	Incendies volontaires de biens publics Incendies volontaires de biens privés		+ 7,4	+ 1,9	- 14,8	- 16,6	- 8,8
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics		ns	ns	- 14,0 ns	- 10,0 ns	ns
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	_	ns	ns	ns	ns	ns
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	_	+ 4,4	- 12,6	- 12,6	+ 8,5	- 1,7
		n l	, .	,5	,_		-,,
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	_	+ 8,1	- 16,9	+ 0,2	+ 0,4	- 2,3





### Tableau AB.78.GN.a. Les faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département YVELINES entre 2008 et 2013.

Index	Eniha constatés non la constancia matienale		G	endarmeri	e nationale	9	
Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Atteintes aux biens	7 126	7 240	7 047	6 745	6 540	7 164
	Vols sans violence	6 378	6 435	6 340	6 201	5 971	6 539
	Vols liés aux véhicules à moteurs	3 014	3 045	2 742	2 436	2 208	2 408
35	Vols d'automobiles	823	849	834	796	734	904
37	Vols à la roulotte	1 374	1 367	1 102	873	795	812
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	666	667	678	666	578	564
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	145	160	126	100	100	124
34	Vols de véhicules de transport avec fret	6	2	2	1	1	4
	Cambriolages	1 229	1 281	1 266	1 513	1 507	1 815
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	898	930	1 003	1 245	1 257	1 449
28	Cambriolages de résidences secondaires	75	60	53	50	63	126
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	160	178	138	113	87	109
30	Cambriolages d'autres lieux	96	113	72	105	100	131
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)	1 677	1 654	1 847	1 783	1 867	1 833
32	Vols à la tire	407	407	447	442	346	392
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	656	619	640	615	561	553
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	614	628	760	726	960	888
	Autres vols sans violence	458	455	485	469	389	483
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	56	53	49	34	15	33
33	Vols à l'étalage	74	108	80	71	60	68
39	Vols simples sur chantier	104	94	93	82	77	108
40	Vols simples sur exploitations agricoles	17	18	29	24	34	55
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	207	182	234	258	203	219
	Vols avec violences	130	160	136	133	130	105
	Vols à main armée	20	19	10	10	13	7
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	0	5	0	0	0	0
13	Vols à main armée contre des établissements industriels ou		3	ŭ		_	
16	commerciaux	7	4	2	5	9	0
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	0	0	0	0	0	0
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	4	5	5	3	0	2
19	Autres vols à main armée	9	5	3	2	4	5
	Vols avec armes blanches	27	43	29	35	20	21
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	2	0	3	7	2	0
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	2	4	3	5	2	2
22	Autres vols avec armes blanches	23	39	23	23	16	19
	Vols violents sans arme	83	98	97	88	97	77
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	5	1	3	1	2	5
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	5	10	6	6	5	8
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	22	32	37	16	26	19
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	51	55	51	65	64	45
	Destructions, dégradations	618	645	571	411	439	520
62	Incendies volontaires de biens publics	11	13	15	5	5	9
63	Incendies volontaires de biens privés	64	75	62	67	55	62
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	0	0	0	0	0	0
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	0	1	0	0	0	0
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	187	192	161	117	104	139
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	179	181	170	134	158	128
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	177	183	163	88	117	182

<sup>\*</sup> Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.





# Tableau AB.78.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département YVELINES entre 2008 et 2013.

			G	endarmeri	e national	e	
Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Atteintes aux biens	-	+ 1,6	- 2,7	- 4,3	- 3,0	+ 9,5
	Vols sans violence	_	+ 0,9	- 1,5	- 2,2	- 3,7	+ 9,5
	Vols liés aux véhicules à moteurs	_	+ 1,0	- 10,0	- 11,2	- 9,4	+ 9,1
35	Vols d'automobiles	_	+ 3,2	- 1,8	- 4,6	- 7,8	+ 23,2
37	Vols à la roulotte	_	- 0,5	- 19,4	- 20,8	- 8,9	+ 2,1
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	-	+ 0,2	+ 1,6	- 1,8	- 13,2	- 2,4
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	-	+ 10,3	- 21,3	- 20,6	- 0,0	+ 24,0
34	Vols de véhicules de transport avec fret	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Cambriolages	-	+ 4,2	- 1,2	+ 19,5	- 0,4	+ 20,4
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	-	+ 3,6	+ 7,8	+ 24,1	+ 1,0	+ 15,3
28	Cambriolages de résidences secondaires	-	- 20,0	- 11,7	- 5,7	+ 26,0	+ 100,0
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	-	+ 11,3	- 22,5	- 18,1	- 23,0	+ 25,3
30	Cambriolages d'autres lieux	-	+ 17,7	- 36,3	+ 45,8	- 4,8	+ 31,0
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)	-	- 1,4	+ 11,7	- 3,5	+ 4,7	- 1,8
32	Vols à la tire	-	- 0,0	+ 9,8	- 1,1	- 21,7	+ 13,3
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	-	- <b>5</b> ,6	+ 3,4	- 3,9	- 8,8	- 1,4
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	-	+ 2,3	+ 21,0	- 4,5	+ 32,2	- 7,5
	Autres vols sans violence	-	- 0,7	+ 6,6	- 3,3	- 17,1	+ 24,2
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	-	- 5,4	- 7,5	- 30,6	ns	+ 120,0
33	Vols à l'étalage	-	+ 45,9	- 25,9	- 11,3	- 15,5	+ 13,3
39	Vols simples sur chantier	-	- 9,6	- 1,1	- 11,8	- 6,1	+ 40,3
40	Vols simples sur exploitations agricoles	-	ns	+ 61,1	- 17,2	+ 41,7	+ 61,8
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	-	- 12,1	+ 28,6	+ 10,3	- 21,3	+ 7,9
	Vols avec violences	-	+ 23,1	- 15,0	- 2,2	- 2,3	- 19,2
	Vols à main armée	•	ns	ns	ns	ns	ns
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	-	ns	ns	ns	ns	ns
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	-	ns	ns	ns	ns	ns
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	-	ns	ns	ns	ns	ns
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
19	Autres vols à main armée	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols avec armes blanches	-	+ 59,3	- 32,6	+ 20,7	ns	+ 5,0
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	-	ns	ns	ns	ns	ns
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	_	ns	ns	ns	ns	ns
22	Autres vols avec armes blanches	_	+ 69,6	- 41,0	- 0,0	ns	ns
	Vols violents sans arme	_	+ 18,1	- 1,0	- 9,3	+ 10,2	- 20,6
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	-	ns	ns	ns	ns	ns
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	-	+ 45,5	+ 15,6	ns	+ 62,5	ns
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	•	+ 7,8	- <i>7,3</i>	+ 27,5	- 1,5	- 29,7
	Destructions, dégradations	-	+ 4,4	- 11,5	- 28,0	+ 6,8	+ 18,5
62	Incendies volontaires de biens publics	-	ns	ns	ns	ns	ns
63	Incendies volontaires de biens privés	-	+ 17,2	- 17,3	+ 8,1	- 17,9	+ 12,7
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	-	ns	ns	ns	ns	ns
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	-	ns	ns	ns	ns	ns
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	-	+ 2,7	- 16,1	- 27,3	- 11,1	+ 33,7
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	-	+ 1,1	- 6,1	- 21,2	+ 17,9	- 19,0
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	-	+ 3,4	- 10,9	- 46,0	+ 33,0	+ 55,6

<sup>\*</sup> Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.





# Tableau AV.78.PN.a. Les faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la police nationale dans le département YVELINES entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la police nationale			Police na	ationale		
Index	raits constates par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	10 027	10 200	10 120	10 077	9 572	10 424
	Violences physiques crapuleuses	3 083	3 241	3 183	3 266	2 987	3 161
	Vols avec violences	3 082	3 241	3 181	3 263	2 986	3 161
	Vols à main armée	96	118	89	83	59	55
	Vols avec armes blanches	263	244	232	215	212	149
	Vols violents sans arme	2 723	2 879	2 860	2 965	2 715	2 957
	Autres violences physiques crapuleuses	1	0	2	3	1	0
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	0	1	0	0
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	1	0	2	1	1	0
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	0	0	0	0	0	0
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	0	0	0	1	0	0
	Violences physiques non crapuleuses	4 720	4 707	4 667	4 535	4 418	4 739
7	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus)	3 245	3 336	3 239	3 138	3 002	3 293
3	Homicides pour d'autres motifs	5	2	8	9	4	2
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	21	18	22	32	43	22
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	0	0	0	1	0	1
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	3	1	3	4	3	0
9	Prises d'otages dans un autre but	1	5	1	0	0	0
10	Séquestrations	45	50	49	65	47	45
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	496	441	456	448	506	511
73	Violences à dépositaires autorité	904	854	889	838	813	865
	Violences sexuelles	422	404	396	407	417	490
46	Viols sur des majeur(e)s	91	77	93	85	73	103
47	Viols sur des mineur(e)s	105	104	75	83	85	97
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	88	90	85	96	122	119
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	138	133	143	143	137	171
	Menaces et chantages	1 802	1 848	1 874	1 869	1 750	2 034
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	289	276	257	236	206	208
12	Menaces ou chantages dans un autre but	1 513	1 572	1 617	1 633	1 544	1 826





# Tableau AV.78.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la police nationale dans le département YVELINES entre 2008 et 2013.

Index	Enite constatée nou la nalice nationale			Police n	ationale		
Index	Faits constatés par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	-	+ 1,7	- 0,8	- 0,4	- 5,0	+ 8,9
	Violences physiques crapuleuses	-	+ 5,1	- 1,8	+ 2,6	- 8,5	+ 5,8
	Vols avec violences	-	+ 5,2	- 1,9	+ 2,6	- 8,5	+ 5,9
	Vols à main armée	-	+ 22,9	- 24,6	- 6,7	- 28,9	- 6,8
	Vols avec armes blanches	-	- 7,2	- 4,9	- <i>7,3</i>	- 1,4	- 29,7
	Vols violents sans arme	_	+ 5,7	- 0,7	+ 3,7	- 8,4	+ 8,9
	Autres violences physiques crapuleuses	-	ns	ns	ns	ns	ns
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	-	ns	ns	ns	ns	ns
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Violences physiques non crapuleuses	-	- 0,3	- 0,8	- 2,8	- 2,6	+ 7,3
7	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus)	-	+ 2,8	- 2,9	- 3,1	- 4,3	+ 9,7
3	Homicides pour d'autres motifs	_	ns	ns	ns	ns	ns
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	_	ns	+ 22,2	+ 45,5	+ 34,4	- 48,8
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	_	ns	ns	ns	ns	ns
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	_	ns	ns	ns	ns	ns
9	Prises d'otages dans un autre but	_	ns	ns	ns	ns	ns
10	Séquestrations	_	+ 11,1	- 2,0	+ 32,7	- 27,7	- 4,3
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	-	- 11,1	+ 3,4	- 1,8	+ 12,9	+ 1,0
73	Violences à dépositaires autorité	-	- 5,5	+ 4,1	- 5,7	- 3,0	+ 6,4
	Violences sexuelles	-	- 4,3	- 2,0	+ 2,8	+ 2,5	+ 17,5
46	Viols sur des majeur(e)s	-	- 15,4	+ 20,8	- 8,6	- 14,1	+ 41,1
47	Viols sur des mineur(e)s	-	- 1,0	- 27,9	+ 10,7	+ 2,4	+ 14,1
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	-	+ 2,3	- 5,6	+ 12,9	+ 27,1	- 2,5
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	-	- 3,6	+ 7,5	- 0,0	- 4,2	+ 24,8
	Menaces et chantages	-	+ 2,6	+ 1,4	- 0,3	- 6,4	+ 16,2
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	-	- 4,5	- 6,9	- 8,2	- 12,7	+ 1,0
12	Menaces ou chantages dans un autre but	-	+ 3,9	+ 2,9	+ 1,0	- 5,5	+ 18,3





### Tableau AV.78.GN.a. Les faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département YVELINES entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale		G	endarmeri			
Index	raits constates par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	791	790	741	705	780	765
	Violences physiques crapuleuses	132	160	138	133	131	105
	Vols avec violences	130	160	136	133	130	105
	Vols à main armée	20	19	10	10	13	7
	Vols avec armes blanches	27	43	29	35	20	21
	Vols violents sans arme	83	98	97	88	97	77
	Autres violences physiques crapuleuses	2	0	2	0	1	0
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	2	0	1	0	0	0
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	0	0	1	0	1	0
	Violences physiques non crapuleuses	438	467	419	393	461	442
	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels						
7	(Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15	382	398	356	343	396	365
_	ans et plus)		_				
3	Homicides pour d'autres motifs	1	0	1	1	4	2
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	1	0	2	1	3	3
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	1	1	0	0	1	0
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	1	0	0	0	0	0
9 10	Prises d'otages dans un autre but Séquestrations	0	0	8	0 7	6	0 9
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	17	28	23	21	26	<b>40</b>
73	Violences à dépositaires autorité	28	33	28	20	25	23
- / -	Violences sexuelles	84	37	41	48	74	59
46	Viols sur des majeur(e)s	19	11	14	13	11	13
47	Viols sur des mineur(e)s	33	10	11	12	15	16
	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des						
48	majeur(e)s	10	8	5	6	11	5
	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des						
49	mineur(e)s	22	8	11	17	37	25
	Menaces et chantages	137	126	143	131	114	159
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	27	36	18	26	17	17
12	Menaces ou chantages dans un autre but	110	90	125	105	97	142

<sup>\*</sup> Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.





# Tableau AV.78.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département YVELINES entre 2008 et 2013.

Index	Faite and the familia and an and an animals		G	endarmeri	ie national	e	
Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	-	- 0,1	- 6,2	- 4,9	+ 10,6	- 1,9
	Violences physiques crapuleuses	-	+ 21,2	- 13,8	- 3,6	- 1,5	- 19,8
	Vols avec violences	_	+ 23,1	- 15,0	- 2,2	- 2,3	- 19,2
	Vols à main armée	_	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols avec armes blanches	_	+ 59,3	- 32,6	+ 20,7	ns	+ 5,0
	Vols violents sans arme	-	+ 18,1	- 1,0	- 9,3	+ 10,2	- 20,6
	Autres violences physiques crapuleuses	-	ns	ns	ns	ns	ns
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	-	ns	ns	ns	ns	ns
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	_	ns	ns	ns	ns	ns
	Violences physiques non crapuleuses	-	+ 6,6	- 10,3	- 6,2	+ 17,3	- 4,1
	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels						
7	(Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15	_	+ 4,2	- 10,6	- 3,7	+ 15,5	<i>- 7,8</i>
	ans et plus)						
3	Homicides pour d'autres motifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	-	ns	ns	ns	ns	ns
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	-	ns	ns	ns	ns	ns
9	Prises d'otages dans un autre but	-	ns	ns	ns	ns	ns
10	Séquestrations	-	ns	ns	ns	ns	ns
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	-	+ 64,7	- 17,9	- 8,7	+ 23,8	+ 53,8
73	Violences à dépositaires autorité	-	+ 17,9	- 15,2	ns	+ 25,0	- 8,0
	Violences sexuelles	-	- 56,0	+ 10,8	+ 17,1	+ 54,2	- 20,3
46	Viols sur des majeur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
47	Viols sur des mineur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des	_	ns	ns	ns	ns	ns
	majeur(e)s						
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des	_	ns	ns	ns	+ 117,6	- 32,4
_	mineur(e)s					Ĺ	
	Menaces et chantages	-	- 8,0	+ 13,5	- 8,4	- 13,0	+ 39,5
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	-	+ 33,3	ns	+ 44,4	ns	ns
12	Menaces ou chantages dans un autre but	_	- 18,2	+ 38,9	- 16,0	- <i>7,</i> 6	+ 46,4

<sup>\*</sup> Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.





### Tableau ES.78.PN.a. Les faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la police nationale dans le département YVELINES entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la police nationale			Police n	ationale		
Index	raits constates par la ponce nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Escroqueries et infractions économiques et financières	9 210	9 521	7 845	6 763	7 115	7 927
	Escroqueries et infractions assimilées	8 825	9 260	7 551	6 318	6 646	7 370
91	Escroqueries et abus de confiance**	5 815	6 688	5 150	3 891	3 808	4 395
89	Falsification et usages de chèques volés	1 725	1 475	1 195	1 069	1 268	1 422
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	997	782	988	1 018	1 251	1 138
92	Infractions à la législation sur les chèques	82	131	53	127	96	154
84	Faux en écriture publique et authentique	50	33	28	25	22	28
85	Autres faux en écriture	132	119	116	133	162	160
86	Fausse monnaie	24	32	21	55	39	73
	Infractions économiques et financières	385	261	294	445	469	557
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	25	12	21	24	25	25
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	2	1	4	0	0	1
93	Travail clandestin	184	135	154	111	133	185
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	26	31	48	28	74	87
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	1	0	1	3	0	6
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	33	17	14	14	19	24
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	49	1	0	3	3	5
102	Achats et ventes sans factures	0	1	1	1	3	0
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	6	5	3	5	11	19
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	15	11	20	20	8	23
105	Fraudes fiscales	6	6	6	8	7	15
106	Autres délits économiques et financiers***	38	41	22	228	186	167

<sup>\*\*</sup> Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

<sup>\*\*\*</sup> Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.





Tableau ES.78.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la police nationale dans le département YVELINES entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la police nationale			Police n	ationale		
Index	raits constates par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Escroqueries et infractions économiques et financières	-	+ 3,4	- 17,6	- 13,8	+ 5,2	+ 11,4
	Escroqueries et infractions assimilées	-	+ 4,9	- 18,5	- 16,3	+ 5,2	+ 10,9
91	Escroqueries et abus de confiance**	-	+ 15,0	- 23,0	- 24,4	- 2,1	+ 15,4
89	Falsification et usages de chèques volés	-	- 14,5	- 19,0	- 10,5	+ 18,6	+ 12,1
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	-	- 21,6	+ 26,3	+ 3,0	+ 22,9	- 9,0
92	Infractions à la législation sur les chèques	-	+ 59,8	- 59,5	+ 139,6	- 24,4	+ 60,4
84	Faux en écriture publique et authentique	-	- 34,0	- 15,2	- 10,7	- 12,0	+ 27,3
85	Autres faux en écriture	-	- 9,8	- 2,5	+ 14,7	+ 21,8	- 1,2
86	Fausse monnaie	-	+ 33,3	- 34,4	+ 161,9	- 29,1	+ 87,2
	Infractions économiques et financières	-	- 32,2	+ 12,6	+ 51,4	+ 5,4	+ 18,8
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	-	ns	+ 75,0	+ 14,3	+ 4,2	- 0,0
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	-	ns	ns	ns	ns	ns
93	Travail clandestin	-	- 26,6	+ 14,1	- 27,9	+ 19,8	+ 39,1
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	+ 19,2	+ 54,8	- 41,7	+ 164,3	+ 17,6
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	-	ns	ns	ns	ns	+ 26,3
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	-	ns	ns	ns	ns	ns
102	Achats et ventes sans factures	-	ns	ns	ns	ns	ns
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	-	ns	ns	ns	ns	ns
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	-	ns	ns	ns	ns	+ 187,5
105	Fraudes fiscales	-	ns	ns	ns	ns	ns
106	Autres délits économiques et financiers***	-	+ 7,9	- 46,3	+ 936,4	- 18,4	- 10,2

<sup>\*\*</sup> Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

<sup>\*\*\*</sup> Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.





### Tableau ES.78.GN.a. Les faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département YVELINES entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale		G	endarmeri	e national	е	
Index	raits constates par la gendarmene nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Escroqueries et infractions économiques et financières	1 371	1 248	724	767	860	1 123
	Escroqueries et infractions assimilées	1 157	1 095	576	568	679	956
91	Escroqueries et abus de confiance**	762	794	419	408	419	566
89	Falsification et usages de chèques volés	93	73	70	78	163	220
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	247	190	51	37	54	102
92	Infractions à la législation sur les chèques	16	11	12	11	12	11
84	Faux en écriture publique et authentique	11	9	6	9	8	11
85	Autres faux en écriture	24	14	16	21	23	40
86	Fausse monnaie	4	4	2	4	0	6
	Infractions économiques et financières	214	153	148	199	181	167
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	12	19	12	39	33	3
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	2	2	4	4	4	0
93	Travail clandestin	93	70	73	73	66	90
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	27	14	13	32	15	13
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	4	2	2	0	1	1
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	4	9	3	4	7	4
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	1	1	0	9	11	8
102	Achats et ventes sans factures	1	0	0	1	0	2
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	3	3	8	2	2	5
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	43	18	23	22	32	29
105	Fraudes fiscales	1	1	1	0	0	0
106	Autres délits économiques et financiers***	23	14	9	13	10	12

<sup>\*</sup> Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

<sup>\*\*</sup> Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

<sup>\*\*\*</sup> Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.





Tableau ES.78.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département YVELINES entre 2008 et 2013.

Index	Esite constatée neu la condeumenie nationale		G	endarmeri	e national	е	
Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Escroqueries et infractions économiques et financières	-	- 9,0	- 42,0	+ 5,9	+ 12,1	+ 30,6
	Escroqueries et infractions assimilées	-	- 5,4	- 47,4	- 1,4	+ 19,5	+ 40,8
91	Escroqueries et abus de confiance**	-	+ 4,2	- 47,2	- 2,6	+ 2,7	+ 35,1
89	Falsification et usages de chèques volés	-	- 21,5	- 4,1	+ 11,4	+ 109,0	+ 35,0
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	-	- 23,1	- 73,2	- 27,5	+ 45,9	+ 88,9
92	Infractions à la législation sur les chèques	-	ns	ns	ns	ns	ns
84	Faux en écriture publique et authentique	- 1	ns	ns	ns	ns	ns
85	Autres faux en écriture	- 1	ns	ns	+ 31,3	+ 9,5	+ 73,9
86	Fausse monnaie	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Infractions économiques et financières	-	- 28,5	- 3,3	+ 34,5	- 9,0	- <i>7,7</i>
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	-	ns	ns	+ 225,0	- 15,4	ns
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	-	ns	ns	ns	ns	ns
93	Travail clandestin	-	- 24,7	+ 4,3	- 0,0	- 9,6	+ 36,4
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	- 1	ns	ns	+ 146,2	ns	ns
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	- 1	ns	ns	ns	ns	ns
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	-	ns	ns	ns	ns	ns
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	- 1	ns	ns	ns	ns	ns
102	Achats et ventes sans factures	- 1	ns	ns	ns	ns	ns
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	- 1	ns	ns	ns	ns	ns
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	-	ns	+ 27,8	- 4,3	+ 45,5	- 9,4
105	Fraudes fiscales	-	ns	ns	ns	ns	ns
106	Autres délits économiques et financiers***	-	ns	ns	ns	ns	ns

<sup>\*</sup> Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

<sup>\*\*</sup> Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

<sup>\*\*\*</sup> Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.





### Tableau IR.78.PN.a. Les faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la police nationale dans le département YVELINES entre 2008 et 2013.

Index	Esite constatés non la nelice nationale						
Index	Faits constatés par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Infractions révélées par l'action des services	7 148	7 421	7 775	8 681	9 153	8 301
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	4 014	4 206	4 464	4 879	5 731	5 920
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	78	64	108	92	77	140
56	Usage-revente de stupéfiants	171	210	232	197	216	247
57	Usage de stupéfiants	3 617	3 836	4 038	4 488	5 315	5 403
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	148	96	86	102	123	130
	Infractions à la législation sur les étrangers**	1 390	1 425	1 423	1 945	1 557	286
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	1 269	1 307	1 269	1 786	1 412	115
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	51	42	74	55	74	62
71	Autres infractions à la police des étrangers**	70	76	80	104	71	109
	Faux documents	322	309	291	305	300	390
81	Faux documents d'identité	223	189	176	177	74	91
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	37	49	47	54	107	131
83	Autres faux documents administratifs	62	71	68	74	119	168
	Infractions à la législation sur de travail	211	166	203	142	207	278
93	Travail clandestin	184	135	154	111	133	185
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	26	31	48	28	74	87
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	1	0	1	3	0	6
	Autres infractions révélées par l'action des services	1 211	1 315	1 394	1 410	1 358	1 427
44	Recels	585	548	595	574	534	610
74	Port ou détention armes prohibées	609	758	784	828	802	802
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	1	0	5	3	6	3
76	Délits des courses et des jeux	0	0	1	0	0	0
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	1	0	5	1	2	1
79	Atteintes à l'environnement	8	9	3	3	10	7
80	Chasse et pêche	2	0	1	1	2	2
45	Proxénétisme	5	0	0	0	2	2

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\*\* La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 avait jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir\_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.





### Tableau IR.78.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la police nationale dans le département YVELINES entre 2008 et 2013.

Index	Esite constatée nou la nelice nationale	Police nationale					
Index	Faits constatés par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Infractions révélées par l'action des services	-	+ 3,8	+ 4,8	+ 11,7	+ 5,4	- 9,3
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	-	+ 4,8	+ 6,1	+ 9,3	+ 17,5	+ 3,3
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	-	- 17,9	+ 68,8	- 14,8	- 16,3	+ 81,8
56	Usage-revente de stupéfiants	-	+ 22,8	+ 10,5	- 15,1	+ 9,6	+ 14,4
57	Usage de stupéfiants	-	+ 6,1	+ 5,3	+ 11,1	+ 18,4	+ 1,7
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	-	- 35,1	- 10,4	+ 18,6	+ 20,6	+ 5,7
	Infractions à la législation sur les étrangers**	-	+ 2,5	- 0,1	+ <i>36,7</i>	- 19,9	- 81,6
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	-	+ 3,0	- 2,9	+ 40,7	- 20,9	- 91,9
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	_	- 17,6	+ 76,2	- 25,7	+ 34,5	- 16,2
71	Autres infractions à la police des étrangers**	-	+ 8,6	+ 5,3	+ 30,0	- 31,7	+ 53,5
	Faux documents	-	- 4,0	- 5,8	+ 4,8	- 1,6	+ 30,0
81	Faux documents d'identité	-	- 15,2	- 6,9	+ 0,6	- 58,2	+ 23,0
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	-	+ 32,4	- 4,1	+ 14,9	+ 98,1	+ 22,4
83	Autres faux documents administratifs	-	+ 14,5	- 4,2	+ 8,8	+ 60,8	+ 41,2
	Infractions à la législation sur de travail	-	- 21,3	+ 22,3	- 30,0	+ 45,8	+ 34,3
93	Travail clandestin	-	- 26,6	+ 14,1	- 27,9	+ 19,8	+ 39,1
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	+ 19,2	+ 54,8	- 41,7	+ 164,3	+ 17,6
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Autres infractions révélées par l'action des services	-	+ 8,6	+ 6,0	+ 1,1	- 3,7	+ 5,1
44	Recels	-	- 6,3	+ 8,6	- 3,5	- 7,0	+ 14,2
74	Port ou détention armes prohibées	-	+ 24,5	+ 3,4	+ 5,6	- 3,1	- 0,0
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	-	ns	ns	ns	ns	ns
76	Délits des courses et des jeux	-	ns	ns	ns	ns	ns
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	-	ns	ns	ns	ns	ns
79	Atteintes à l'environnement	-	ns	ns	ns	ns	ns
80	Chasse et pêche	-	ns	ns	ns	ns	ns
45	Proxénétisme	-	ns	ns	ns	ns	ns

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\*\* La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 avait jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir\_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.





### Tableau IR.78.GN.a. Les faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département YVELINES entre 2008 et 2013.

Index	Faite annabable was la mandamania maticuale		G	Gendarmerie nationale					
Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*		
	Infractions révélées par l'action des services	960	736	763	961	999	905		
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	378	293	334	439	475	564		
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	31	20	11	31	13	12		
56	Usage-revente de stupéfiants	43	71	38	52	55	49		
57	Usage de stupéfiants	210	152	231	261	327	431		
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	94	50	54	95	80	72		
	Infractions à la législation sur les étrangers**	165	145	135	218	238	5		
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	150	131	125	200	234	4		
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	9	3	5	9	4	0		
71	Autres infractions à la police des étrangers**	6	11	5	9	0	1		
	Faux documents	35	28	35	37	40	38		
81	Faux documents d'identité	15	13	15	19	12	8		
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	10	7	10	10	18	14		
83	Autres faux documents administratifs	10	8	10	8	10	16		
	Infractions à la législation sur de travail	124	86	88	105	82	104		
93	Travail clandestin	93	70	73	73	66	90		
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	27	14	13	32	15	13		
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	4	2	2	0	1	1		
	Autres infractions révélées par l'action des services	258	184	171	162	164	194		
44	Recels	197	121	120	109	95	120		
74	Port ou détention armes prohibées	22	23	24	32	34	41		
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	2	1	2	2	2	6		
76	Délits des courses et des jeux	0	0	0	0	0	0		
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	0	1	0	0	0	2		
79	Atteintes à l'environnement	34	37	22	17	32	20		
80	Chasse et pêche	0	1	3	2	1	3		
45	Proxénétisme	3	0	0	0	0	2		

<sup>\*</sup> Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

<sup>\*\*</sup> La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 avait jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir\_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.





Tableau IR.78.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département YVELINES entre 2008 et 2013.

Index			G	endarmeri	darmerie nationale				
Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*		
	Infractions révélées par l'action des services	-	- 23,3	+ 3,7	+ 26,0	+ 4,0	- 9,4		
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	-	- 22,5	+ 14,0	+ 31,4	+ 8,2	+ 18,7		
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	-	ns	ns	+ 181,8	ns	ns		
56	Usage-revente de stupéfiants	-	+ 65,1	- 46,5	+ 36,8	+ 5,8	- 10,9		
57	Usage de stupéfiants	-	- 27,6	+ 52,0	+ 13,0	+ 25,3	+ 31,8		
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	-	- 46,8	+ 8,0	+ 75,9	- 15,8	- 10,0		
	Infractions à la législation sur les étrangers**	-	- 12,1	- 6,9	+ 61,5	+ 9,2	ns		
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	-	- 12,7	- 4,6	+ 60,0	+ 17,0	ns		
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns		
71	Autres infractions à la police des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns		
	Faux documents	-	- 20,0	+ 25,0	+ <i>5,7</i>	+ 8,1	- 5,0		
81	Faux documents d'identité	-	ns	ns	ns	ns	ns		
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	-	ns	ns	ns	ns	ns		
83	Autres faux documents administratifs	-	ns	ns	ns	ns	ns		
	Infractions à la législation sur de travail	-	- 30,6	+ 2,3	+ 19,3	- 21,9	+ 26,8		
93	Travail clandestin	-	- 24,7	+ 4,3	- 0,0	- 9,6	+ 36,4		
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	ns	ns	+ 146,2	ns	ns		
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns		
	Autres infractions révélées par l'action des services	-	- 28,7	- 7,1	- 5,3	+ 1,2	+ 18,3		
44	Recels	-	- 38,6	- 0,8	- 9,2	- 12,8	+ 26,3		
74	Port ou détention armes prohibées	-	+ 4,5	+ 4,3	+ 33,3	+ 6,3	+ 20,6		
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	-	ns	ns	ns	ns	ns		
76	Délits des courses et des jeux	-	ns	ns	ns	ns	ns		
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	-	ns	ns	ns	ns	ns		
79	Atteintes à l'environnement	-	+ 8,8	- 40,5	ns	+ 88,2	ns		
80	Chasse et pêche	-	ns	ns	ns	ns	ns		
45	Proxénétisme	-	ns	ns	ns	ns	ns		

<sup>\*</sup> Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

<sup>\*\*</sup> La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 avait jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir\_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.





# Tableau AU.78.PN.a. Les faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la police nationale dans le département YVELINES entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale							
Index	raits constates par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013		
50	Atteintes sexuelles	226	187	224	226	188	157		
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	416	403	464	474	478	518		
14	Violations de domicile	140	138	151	131	113	135		
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	465	410	322	287	313	299		
54	Non versement de pension alimentaire	236	255	207	156	192	212		
72	Outrages à dépositaires autorité	996	890	904	764	735	717		
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	1	2	5	3	6	11		
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	0	1	1	3	1	3		
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	4	2	2	1	5	6		
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	35	21	25	28	17	26		
107	Autres délits	1 731	1 761	1 718	1 765	1 813	1 972		





# Tableau AU.78.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la police nationale dans le département YVELINES entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
Index	dex raits constates par la ponce nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
50	Atteintes sexuelles	-	- 17,3	+ 19,8	+ 0,9	- 16,8	- 16,5
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	_	- 3,1	+ 15,1	+ 2,2	+ 0,8	+ 8,4
14	Violations de domicile	_	- 1,4	+ 9,4	- 13,2	- 13,7	+ 19,5
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	_	- 11,8	- 21,5	- 10,9	+ 9,1	- 4,5
54	Non versement de pension alimentaire	_	+ 8,1	- 18,8	- 24,6	+ 23,1	+ 10,4
72	Outrages à dépositaires autorité	_	- 10,6	+ 1,6	- 15,5	- 3,8	- 2,4
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	_	ns	ns	ns	ns	ns
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	-	ns	ns	ns	ns	ns
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	_	ns	ns	ns	ns	ns
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	_	- 40,0	+ 19,0	+ 12,0	ns	+ 52,9
107	Autres délits	-	+ 1,7	- 2,4	+ 2,7	+ 2,7	+ 8,8





### Tableau AU.78.GN.a. Les faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département YVELINES entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
Index	raits constates par la gendarmene nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
50	Atteintes sexuelles	52	23	44	42	37	28
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	61	74	67	55	62	102
14	Violations de domicile	30	29	32	75	17	32
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	75	97	91	73	87	100
54	Non versement de pension alimentaire	29	40	37	47	39	48
72	Outrages à dépositaires autorité	58	50	47	47	28	28
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	1	2	0	0	0	1
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	3	2	4	0	0	1
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	3	5	7	7	4	16
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	2	7	7	5	11	11
107	Autres délits	386	392	299	351	373	378

<sup>\*</sup> Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.





### Tableau AU.78.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département YVELINES entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale							
Index	r arts constates par la gendarmene nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*		
50	Atteintes sexuelles	-	- 55,8	+ 91,3	- 4,5	- 11,9	- 24,3		
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	_	+ 21,3	- 9,5	- 17,9	+ 12,7	+ 64,5		
14	Violations de domicile	_	- 3,3	+ 10,3	+ 134,4	ns	+ 88,2		
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	_	+ 29,3	- 6,2	- 19,8	+ 19,2	+ 14,9		
54	Non versement de pension alimentaire	_	+ 37,9	- 7,5	+ 27,0	- 17,0	+ 23,1		
72	Outrages à dépositaires autorité	_	- 13,8	- 6,0	- 0,0	- 40,4	- 0,0		
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	_	ns	ns	ns	ns	ns		
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	_	ns	ns	ns	ns	ns		
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	_	ns	ns	ns	ns	ns		
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	_	ns	ns	ns	ns	ns		
107	Autres délits	-	+ 1,6	- 23,7	+ 17,4	+ 6,3	+ 1,3		

<sup>\*</sup> Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.